

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



BNY MELLON
INVESTMENT MANAGEMENT

Responsible Horizons Euro Impact Bond Fund

PART EURO A (ACC.) (ISIN: IE00BN15TZ29)

un compartiment de BNY Mellon Global Funds, plc. Ce compartiment est géré par BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A.

Objectifs et politique d'investissement

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Générer un impact environnemental et/ou social positif tout en dégagant un rendement total constitué d'un revenu et d'une croissance du capital en investissant dans une gamme étendue de titres de créance et apparentés libellés en euros et dans des instruments financiers dérivés liés aux audits placements (« IFD »).

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds :

- détiendra des investissements qui répondent à la définition d'investissement durable en vertu du Règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de finance durable (« SFDR ») (qui contribue à un objectif environnemental ou social sous réserve de ne pas causer de préjudice important à l'un de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le fonds investit suivent des pratiques saines en matière de gouvernance), à l'exception de ceux détenus à des fins spécifiques telles que des fins de couverture ou de liquidité ;
- investira dans deux types d'investissements ; a) des Obligations à impact avec affectation des produits d'émission ; titres de créance et apparentés à taux fixe ou variable émis pour financer des projets ayant un impact environnemental et/ou social positif et b) des titres d'émetteurs à impact : titres de créance et apparentés à taux fixe ou variable émis par des entités dont au moins 50 % des flux de revenus proviennent d'activités ayant un impact environnemental et/ou social positif ;
- investira au moins 75 % de sa Valeur liquidative (VL) dans des Obligations à impact avec affectation des produits d'émission, de qualité investment grade ;
- investira au moins 70 % de sa VL dans des titres de créance (p. ex. des obligations) et apparentés libellés en euros ;
- investira dans des dérivés (instruments financiers dont la valeur est dérivée d'autres actifs) afin de contribuer à réaliser l'objectif d'investissement du Fonds. Le Fonds utilisera également des dérivés aux fins de réduire le risque ou les coûts ou de générer du capital ou des revenus supplémentaires ; et
- poursuivra un objectif d'investissement durable, suivant l'Article 9 du SFDR.

Le Fonds peut :

- investir jusqu'à 30 % de sa VL dans des obligations d'État et jusqu'à 20 % dans des obligations assorties d'une faible notation de crédit (c.-à-d. BB+ ou inférieure selon Standard and Poor's ou une agence de notation reconnue équivalente au moment de l'achat) ;
- investir jusqu'à 10 % de sa VL dans des marchés émergents, dont près de 10 % dans des titres cotés ou négociés à la Bourse de Moscou ;
- investir jusqu'à 10 % de sa VL dans des organismes de placement collectif ; investira sur une base synthétique longue et une base synthétique courte ; et
- détenir des niveaux élevés d'actifs liquides et quasi-liquides afin de protéger la valeur du Fonds.

AUTRES INFORMATIONS

Indice de référence : Le Fonds évaluera ses performances par rapport à l'indice Bloomberg Barclays MSCI Euro Corporate Green Bond Index (l'« Indice de référence »).

Le Fonds est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire d'investissement jouit du pouvoir discrétionnaire nécessaire pour investir en dehors de l'Indice de référence sur la base de l'objectif et de la politique d'investissement. Cependant, l'Indice de référence couvrant une part importante de l'univers d'investissement, la majorité des participations du Fonds seront des composantes de l'Indice de référence. Les pondérations du portefeuille peuvent être similaires à celles de l'Indice de référence. La stratégie d'investissement limitera la mesure dans laquelle les participations du portefeuille peuvent s'écarter de l'Indice de référence et, par conséquent, la mesure dans laquelle le Fonds peut obtenir de meilleures performances que l'Indice de référence.

Traitement des revenus : les revenus nets tirés des investissements seront conservés par le Fonds et reflétés dans la valeur de vos actions.

Négociation : vous pouvez acheter et vendre vos actions du Fonds entre 9 h 00 et 17 h 00 (heure irlandaise) chaque jour ouvrable en Irlande. Les instructions reçues avant 12 h 00 se verront attribuer le prix indiqué ce jour-là. L'investissement initial minimum pour cette catégorie d'actions est de EUR 5.000.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1 2 3 4 5 6 7

Nous avons déterminé la catégorie de risque et de rendement telle qu'elle est indiquée ci-dessus en appliquant une méthode de calcul conçue à partir des règles de l'UE. Étant donné qu'il existe moins de cinq ans de données de performances disponibles pour ce Fonds, cette catégorie repose sur la volatilité simulée et ne constitue pas une indication quant à la catégorie de risque et de rendement future du Fonds. La catégorie de risque et de rendement associée à ce fonds n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Même la catégorie la plus faible 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce Fonds appartient à la catégorie 3 parce que sa valeur historique simulée présente une volatilité de volatilité modérément faible. Avec un Fonds de la catégorie 3, vous avez un risque de modérément faible de perdre de l'argent, mais votre chance d'en gagner est de modérément faible.

L'INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT PEUT NE PAS PRENDRE PLEINEMENT EN CONSIDÉRATION LES RISQUES CI-APRÈS :

- **Risque lié à la performance/l'objectif :** La réalisation par le fonds de son objectif d'investissement n'est en aucun cas garantie.

- **Risque lié aux produits dérivés :** Les produits dérivés sont extrêmement sensibles aux changements de valeur de l'actif dont leur valeur découle. Une légère évolution de la valeur de l'actif sous-jacent peut déclencher une fluctuation plus significative de celle du produit dérivé, ce qui peut accroître le volume des pertes et des bénéfices, entraînant une fluctuation de la valeur de votre investissement. Lorsqu'il utilise des produits dérivés, le Fonds peut perdre beaucoup plus que le montant qu'il y a investi.
- **Risque de variation des taux d'intérêt et de l'inflation :** Les investissements dans des titres de marché monétaire/d'obligations sont affectés par l'évolution des taux d'intérêt et de l'inflation. Cette évolution est susceptible d'avoir un impact négatif sur la valeur des actifs du Fonds.
- **Risque lié aux notations de crédit et aux titres non notés :** Le risque de défaut des obligations dont la notation de crédit est faible ou qui ne sont pas notées est plus important. Ces investissements sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur la valeur des actifs du Fonds.
- **Risque de crédit :** Il se peut que l'émetteur d'un titre détenu par le Fonds ne paie pas des revenus ou qu'il ne rembourse pas du capital au Fonds à l'échéance.
- **Risque lié aux marchés émergents :** Les marchés émergents comportent des risques supplémentaires liés à un moindre développement des pratiques de marché.
- **Risque de liquidité du nouveau Fonds :** Ce Fonds ne devrait pas détenir d'investissements qui seraient considérés comme non liquides ; toutefois, au cours de l'établissement du Fonds, son profil de liquidité peut évoluer.

- **Risque lié à la règle Volcker** La Bank of New York Mellon Corporation ou l'un de ses affiliés (« BNYM ») a investi dans le Fonds. En raison des restrictions de la « règle Volcker » adoptée par les autorités américaines de réglementation, BNYM doit réduire son pourcentage de participation au capital de façon à représenter moins de 25 % du Fonds, généralement dans un délai de trois ans à compter de la création du Fonds (c'est-à-dire à partir du moment où le gestionnaire du Fonds commence à réaliser des investissements pour le Fonds). Les risques suivants sont notamment possibles : BNYM peut initialement détenir un pourcentage proportionnellement plus important du Fonds, et toute réduction obligatoire peut augmenter le taux de rotation du portefeuille, et, par conséquent, les coûts, les frais et la charge fiscale. Des informations détaillées concernant l'investissement de BNYM dans le Fonds sont disponibles sur demande.
- **Risque lié à l'approche d'investissement environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)** : Le Fonds suit une approche d'investissement ESG. Cela signifie qu'il ne prend pas seulement le facteur de la performance financière en compte dans le cadre de son

processus d'investissement. Une telle approche comporte le risque que la performance du Fonds soit défavorablement affectée par les restrictions imposées en matière d'exposition à certains secteurs ou types d'investissements. Il est possible que cette approche ne reflète pas les opinions d'un investisseur donné, quel qu'il soit. En outre, en adoptant une approche d'investissement ESG, le Fonds est dépendant des informations et des données de tiers (qui peuvent inclure des fournisseurs de rapports de recherches, de filtrages, de notations et/ou d'analyses, tels que les fournisseurs d'indices et les consultants). Ces informations ou données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou incohérentes.

- **Risque de contrepartie** : L'insolvabilité d'une institution qui fournit des services tels que la conservation d'actifs ou agissant comme une contrepartie par rapport aux produits dérivés ou à d'autres arrangements contractuels peut exposer le Fonds à des pertes financières.

Une description exhaustive des facteurs de risque figure dans le Prospectus à la section intitulée « Facteurs de risque ».

Frais

Les frais couvrent les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS SUR UNE ANNÉE	
Frais courants	0,49 %

FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

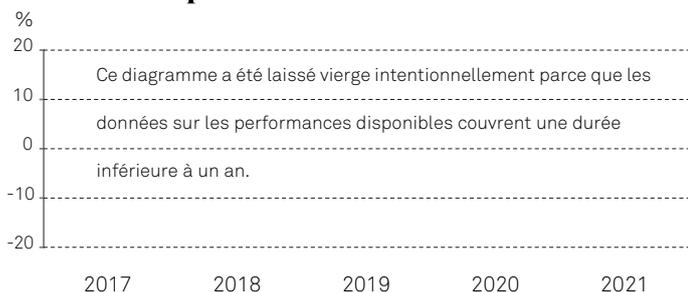
Commission de performance Aucun

Les frais d'entrée communiqués sont des maximums, mais il se peut que vous payiez moins. Pour connaître le niveau réel des frais d'entrée, adressez-vous à votre conseiller ou au distributeur financier.

Le montant des frais courants communiqué ici est une estimation des frais annualisés. Une estimation est utilisée parce que la catégorie de parts a été lancée pendant la période sous revue. Le rapport annuel du fonds pour chaque exercice inclura des détails sur les frais exacts engagés. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre.

La rubrique « Commissions et frais » du Prospectus contient des informations supplémentaires sur les frais.

Performances passées



Le diagramme inclut tous les frais à l'exception des frais d'entrée.

Date de lancement du Fonds - 10 janvier 2022.

Date de lancement de la catégorie d'actions - 10 janvier 2022.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Documents : Le fonds est un compartiment (partie) de BNY Mellon Global Funds, plc (« BNY MGF »), une structure faîtière composée de différents compartiments. Le présent document est spécifique au Fonds et à la catégorie d'actions mentionnés au début du présent document. Une copie du Prospectus et des rapports annuel et semestriel préparés pour la structure faîtière peut être obtenue gratuitement à l'adresse www.bnymellonim.com ou auprès de BNY Mellon Fund Services (Ireland) Designated Activity Company, One Dockland Central, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Irlande. Ces documents sont disponibles en anglais, en français, en allemand, en italien, en espagnol et en portugais.

Prix de l'action : le prix de l'action le plus récent et d'autres informations, notamment les modalités de l'achat et de la vente d'actions, sont disponibles sur le site internet et à l'adresse mentionnés ci-dessus. D'autres catégories de parts sont proposées par le fonds comme exposé dans le Prospectus.

Conversion : Les investisseurs peuvent échanger des actions du fonds contre des actions d'autres compartiments de BNY MGF à condition qu'elles remplissent les critères applicables à l'investissement dans d'autres compartiments. La rubrique « Échange et/ou conversion volontaire d'actions » du Prospectus contient des informations supplémentaires sur les échanges.

Statut juridique : Les actifs du fonds sont ségrégués des autres compartiments de BNY MGF et ne peuvent pas être utilisés pour

acquitter les passifs ou régler les réclamations de tout autre compartiment.

Avertissement : La responsabilité de BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus du fonds.

Dépositaire : The Bank of New York Mellon SA/NV, succursale de Dublin.

Fiscalité : la législation fiscale du pays dans lequel le fonds est domicilié peut affecter votre situation fiscale personnelle. Pour des renseignements plus complets, veuillez consulter un conseiller fiscal.

Politique de rémunération : Une description détaillée de la politique de rémunération actualisée de BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A., y compris, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, est disponible à l'adresse www.bnymellonim.com. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Fournisseurs d'indices : les informations complémentaires relatives aux fournisseurs d'indices sont stipulées à la rubrique « Clauses de non-responsabilité prévues par les fournisseurs d'indices de référence » du Prospectus.